

VINGT-TROISIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Le chef de la synagogue s'approcha de Jésus-Christ et lui dit : Seigneur, ma fille vient de mourir. »

I. Il y a deux vies, celle de l'âme et du corps ; l'une et l'autre sont exposées aux coups de la mort. Généralement on est plus affecté de la mort corporelle que de la mort spirituelle. Nous en avons une preuve dans la douleur du chef de la synagogue. Cependant la mort de l'âme est bien autrement redoutable que celle du corps, puisqu'en perdant la vie céleste, on perd tout, et les autres avantages ne servent plus de rien.

Concluons de là que si c'est une bonne œuvre de sauver la vie corporelle de notre prochain, l'œuvre est plus excellente et plus méritoire quand elle procure le salut d'une âme. Soit donc qu'il s'agisse de nous ou de notre frère, occupons-nous avant tout des besoins spirituels, et conservons la ferveur de la prière jusqu'à ce que nous soyons exaucés.

II. Si nous comprenions les dommages que souffrent les âmes, et si nous sentions nos infirmités spirituelles avec l'émotion douloureuse qui oppressait le chef de la synagogue, nos prières seraient plus vives et plus suppliantes. Mais trop souvent nous sommes insensibles aux plaies de l'âme, tandis que nous comparissons avec excès aux douleurs corporelles.

Apprenons à diriger nos sollicitudes avec l'intelligence de la charité évangélique ; et en toutes circonstances, laissons prévaloir les pensées de la foi. Prions, souffrons, agissons sous l'impulsion de l'esprit de Dieu. Le royal psalmiste nous y exhorte avec instances : « Espère fermement, travaille avec courage, fortifie ton cœur et compte sur le secours de Dieu. » (Ps. XXVI.)

Un décret de la S. C. des Rites du 22 août 1890, décide que dans les églises dont le Titulaire se célèbre le 3 novembre, la commémoration des morts doit être différée au 4 novembre, cette année et dans les autres cas semblables.

(Ephem. liturg. oct. 1890.) •